

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Juin 2023

Le 15 juin deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Lauris, régulièrement convoqué le 8 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROUSSET, Maire. La séance a été publique.

Nombre de membres

Afférents au CM :	27
En exercice :	27
Qui ont pris part à la délib. :	27

Etaient Présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjointes : VANNEYRE Serge, FAURE Cécile, LION Christine, DOUX Laurent, CHARMASSON Florence, SEBBAH Didier

Les Conseillers Municipaux : VIGNUALES Francine, ROBINAUD Alain, RIBERI-PACHECO Gisèle, BONNEVILLE Christine, LARRIVE Gérard, COLOMBO Dominique, BOUAT Dominique, FERNANDEZ Blaise, MARIANI-RENOUX Severine, DESPLATS Gwénola, ESCOFFIER Jade, LAMBERT Gaëlle, MAURIN Mireille, THEVES Marine

Ont donné procuration : DERNIS Thierry à ROUSSET André, JUILLARD Lisa à DOUX Laurent, MOULIN Patrick à LARRIVE Gérard, LE DU Daniel à BONNEVILLE Christine, PORTE Roger à VANNEYRE Serge, PHELIPON Charlotte à DESPLATS Gwenola

Secrétaire de séance : SEBBAH Didier

N°2023/06/15/01 : Délibération validant le marché de travaux de végétalisation de la cour de l'école primaire

Monsieur le Maire expose que :

La commune a lancé le 6 février 2023 un avis d'appel à concurrence pour le marché de travaux de végétalisation de la cour de l'école primaire.

A l'issue de l'analyse des offres conformément aux critères d'attribution établis dans le règlement de consultation, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les propositions du Maître d'œuvre pour ce marché de travaux, **pour un montant de 190 843.70 € HT.**

Le marché de travaux est attribué en deux lots comme suit :

- Lot 1 Terrassement, VRD, aménagement paysager : SRV Bas Montel
- Lot 2 Ferronnerie : Art et Construction Provence

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce marché de travaux.

Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à la majorité, **par 26 voix pour et 1 abstention :**

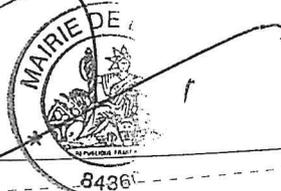
- **VALIDE** le marché de travaux de végétalisation de la cour de l'école primaire, pour un montant de 190 843.70 € HT, attribué en deux lots comme suit :
 - Lot 1 Terrassement, VRD, aménagement paysager : SRV Bas Montel
 - Lot 2 Ferronnerie : Art et Construction Provence
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.
- **CHARGE M.** le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

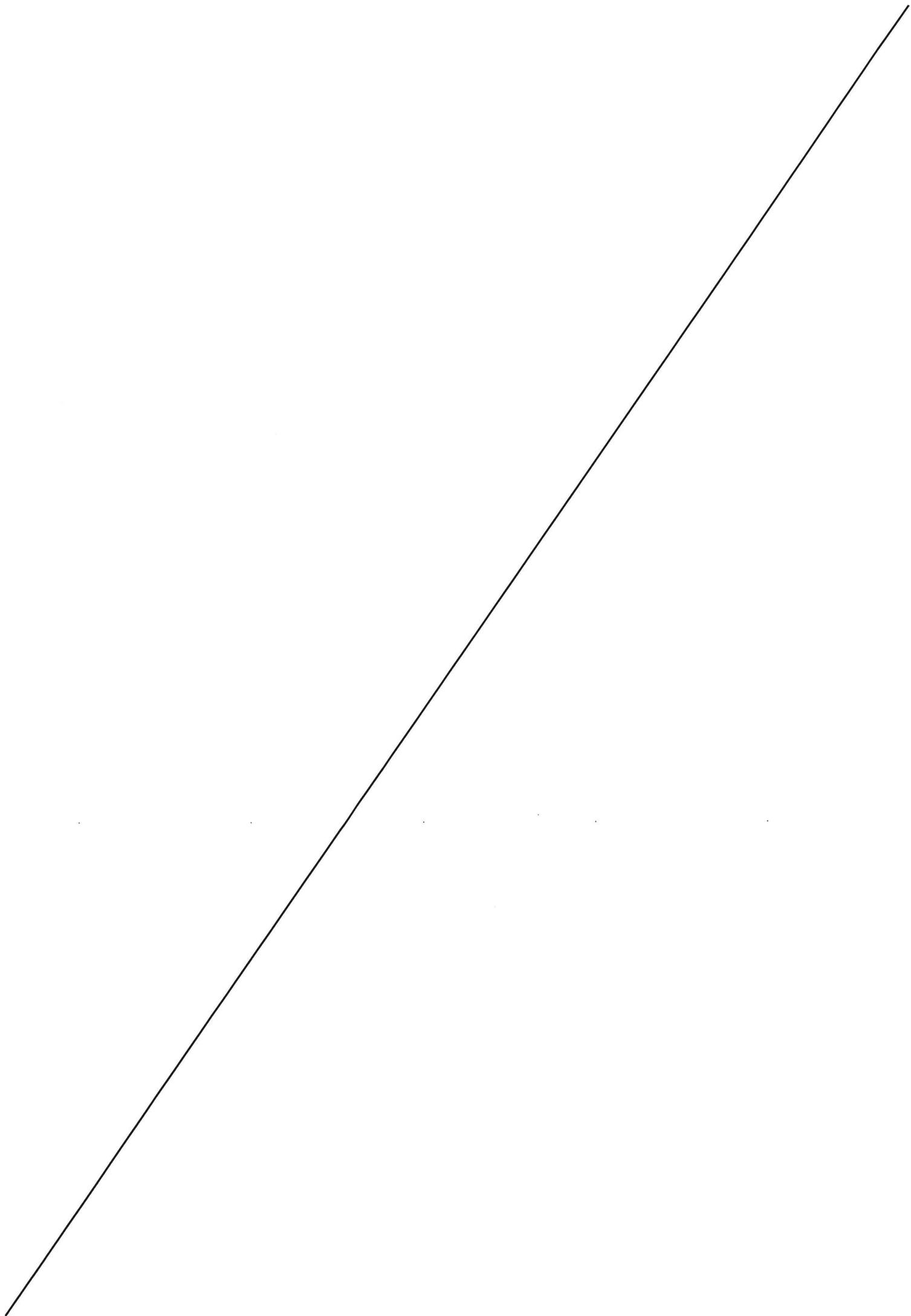
Ainsi fait et délibéré à Lauris, en séance, le 15 Juin 2023, et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Mr Didier SEBBAH

Le Maire, André ROUSSET

Délibération exécutoire
par sa publication
Pour extrait conforme au registre,
et sa transmission en Préfecture





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Juin 2023

Le 15 juin deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Lauris, régulièrement convoqué le 8 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROUSSET, Maire. La séance a été publique.

Nombre de membres

Afférents au CM :	27
En exercice :	27
Qui ont pris part à la délib. :	27

Etaient Présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjointes : VANNEYRE Serge, FAURE Cécile, LION Christine, DOUX Laurent, CHARMASSON Florence, SEBBAH Didier

Les Conseillers Municipaux : VIGNUALES Francine, ROBINAUD Alain, RIBERI-PACHECO Gisèle, BONNEVILLE Christine, LARRIVE Gérard, COLOMBO Dominique, BOUAT Dominique, FERNANDEZ Blaise, MARIANI-RENOUX Severine, DESPLATS Gwénola, ESCOFFIER Jade, LAMBERT Gaëlle, MAURIN Mireille, THEVES Marine

Ont donné procuration : DERNIS Thierry à ROUSSET André, JUILLARD Lisa à DOUX Laurent, MOULIN Patrick à LARRIVE Gérard, LE DU Daniel à BONNEVILLE Christine, PORTE Roger à VANNEYRE Serge, PHELIPON Charlotte à DESPLATS Gwenola

Secrétaire de séance : SEBBAH Didier

N°2023/06/15/02 : Délibération validant le marché de travaux d'installation d'un système de chauffage à l'école primaire.

Monsieur le Maire expose que :

La commune a lancé le 6 février 2023 un avis d'appel à concurrence pour le marché de travaux d'installation d'un système de chauffage à l'école primaire.

A l'issue de l'analyse des offres conformément aux critères d'attribution établis dans le règlement de consultation, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les propositions du Maître d'œuvre pour ce marché de travaux, pour un montant de 223 419.00 € HT.

Le marché de travaux est attribué à SAS Thermi Sud.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce marché de travaux.

Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à la majorité, par 26 voix pour et 1 abstention :

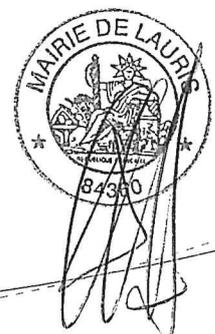
- **VALIDE** le marché de travaux d'installation d'un système de chauffage à l'école primaire, pour un montant de 223 419.00 € HT, proposé par la SAS Thermi Sud.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.
- **CHARGE M.** le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

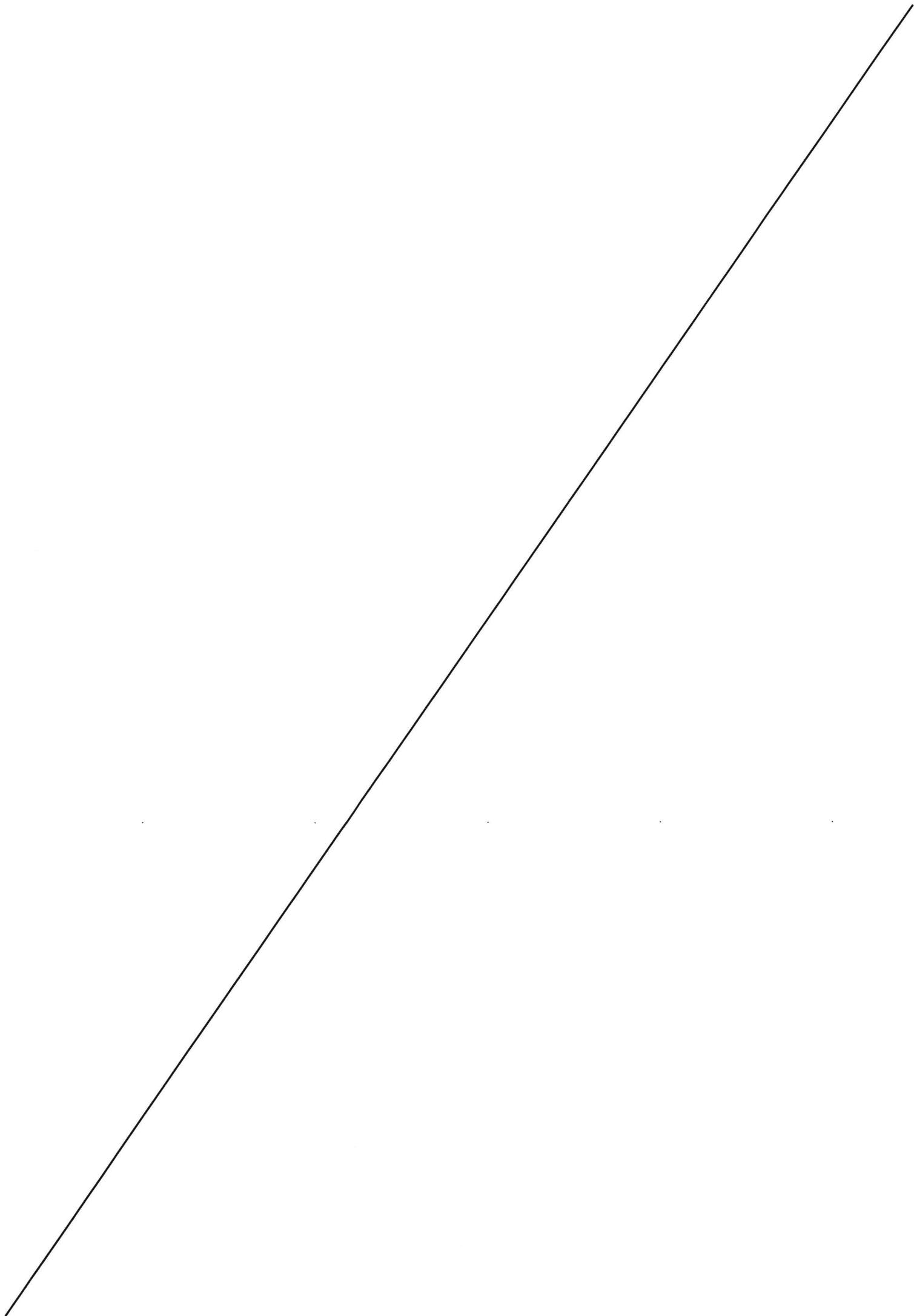
Ainsi fait et délibéré à Lauris, en séance, le 15 Juin 2023, et ont signés au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
M Didier SEBBAH

Le Maire, André ROUSSET

Délibération exécutoire
par sa publication
Pour extrait conforme au registre,
et sa transmission en Préfecture





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Juin 2023

Le 15 juin deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Lauris, régulièrement convoqué le 8 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROUSSET, Maire. La séance a été publique.

Nombre de membres

Afférents au CM :	27
En exercice :	27
Qui ont pris part à la délib. :	27

Etaient Présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjointes : VANNEYRE Serge, FAURE Cécile, LION Christine, DOUX Laurent, CHARMASSON Florence, SEBBAH Didier

Les Conseillers Municipaux : VIGNUALES Francine, ROBINAUD Alain, RIBERI-PACHECO Gisèle, BONNEVILLE Christine, LARRIVE Gérard, COLOMBO Dominique, BOUAT Dominique, FERNANDEZ Blaise, MARIANI-RENOUX Severine, DESPLATS Gwénola, ESCOFFIER Jade, LAMBERT Gaëlle, MAURIN Mireille, THEVES Marine

Ont donné procuration : DERNIS Thierry à ROUSSET André, JUILLARD Lisa à DOUX Laurent, MOULIN Patrick à LARRIVE Gérard, LE DU Daniel à BONNEVILLE Christine, PORTE Roger à VANNEYRE Serge, PHELIPON Charlotte à DESPLATS Gwénola

Secrétaire de séance : SEBBAH Didier

N°2023/06/15/03 : Objet : Délibération validant la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne

Monsieur le Maire expose que :

La commune a mis en place en 2017 une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne afin de pouvoir supporter les décalages de trésorerie, décalages découlant notamment des délais existants entre les paiements de nos investissements et les dates effectives de versement des subventions d'investissement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler notre ligne de trésorerie pour **l'année 2023** auprès de la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de la ligne de trésorerie : 500 000€
- Taux d'intérêt : taux €sther + 0.80% de marge
- Frais De dossier : 1000€
- Commission de gestion : Néant
- Commission de Mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0.20%

Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré par 24 voix pour et 3 abstentions :

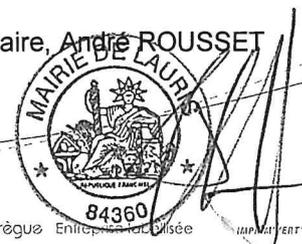
- **VALIDE** le contrat de ligne de trésorerie interactive pour **l'année 2023** auprès de la Caisse d'Epargne, contrat dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant de la ligne de trésorerie : 500 000€
 - Taux d'intérêt : taux €sther + 0.80% de marge
 - Frais De dossier : 1000€
 - Commission de gestion : Néant
 - Commission de Mouvement : Néant
 - Commission de non-utilisation : 0.20%
- **CHARGE M.** le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

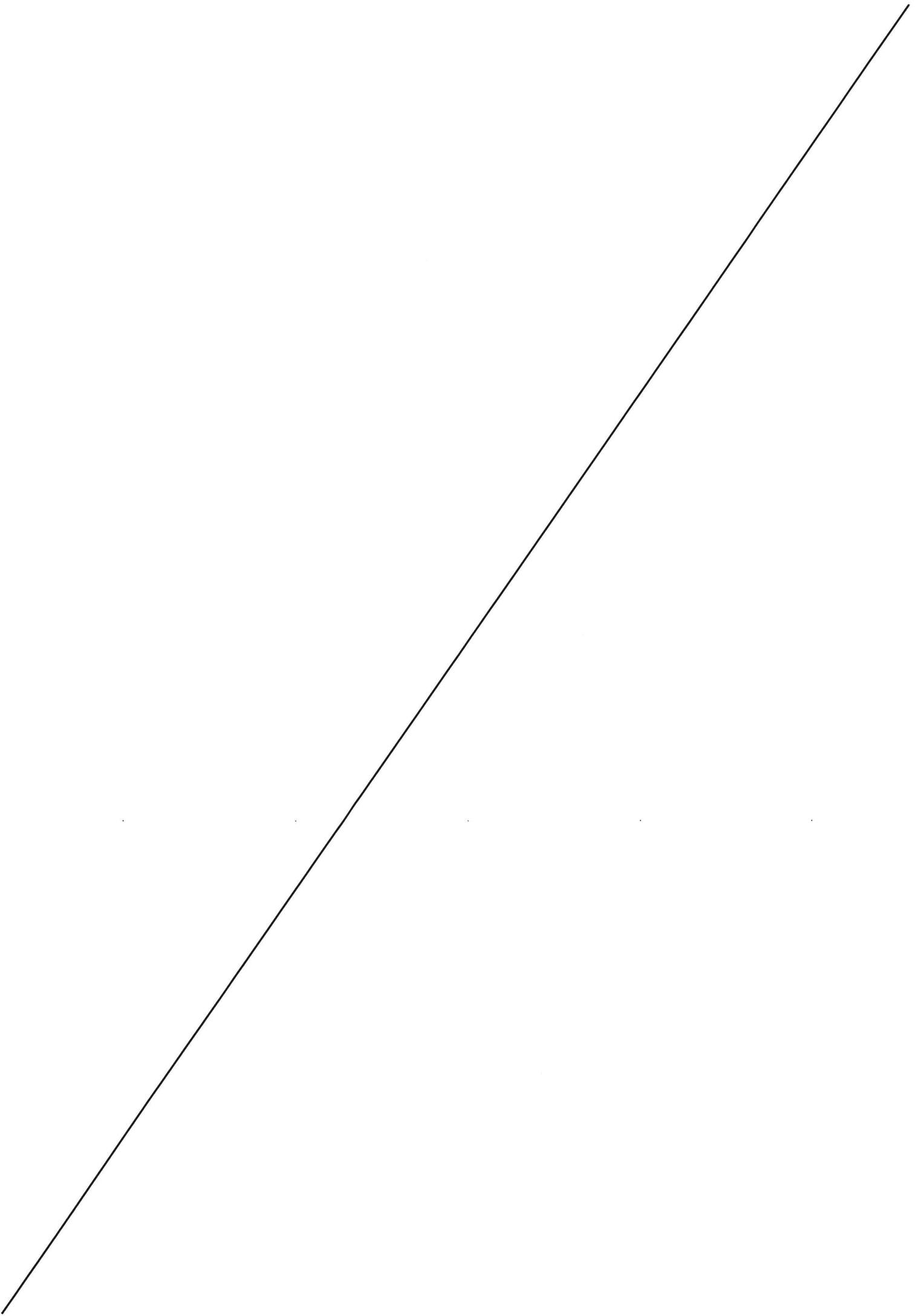
Ainsi fait et délibéré à Lauris, en séance, le 15 Juin 2023, et ont signés au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Mr SEBBAH Didier

Le Maire, André ROUSSET

Délibération exécutoire
par sa publication
Pour extrait conforme au registre,
et sa transmission en Préfecture





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Juin 2023

Le 15 juin deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Lauris, régulièrement convoqué le 8 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROUSSET, Maire. La séance a été publique.

Nombre de membres

Afférents au CM :	27
En exercice :	27
Qui ont pris part à la délib. :	27

Etaient Présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjointes : VANNEYRE Serge, FAURE Cécile, LION Christine, DOUX Laurent, CHARMASSON Florence, SEBBAH Didier

Les Conseillers Municipaux : VIGNUALES Francine, ROBINAUD Alain, RIBERI-PACHECO Gisèle, BONNEVILLE Christine, LARRIVE Gérard, COLOMBO Dominique, BOUAT Dominique, FERNANDEZ Blaise, MARIANI-RENOUX Severine, DESPLATS Gwénola, ESCOFFIER Jade, LAMBERT Gaëlle, MAURIN Mireille, THEVES Marine

Ont donné procuration : DERNIS Thierry à ROUSSET André, JUILLARD Lisa à DOUX Laurent, MOULIN Patrick à LARRIVE Gérard, LE DU Daniel à BONNEVILLE Christine, PORTE Roger à VANNEYRE Serge, PHELIPON Charlotte à DESPLATS Gwenola

Secrétaire de séance : SEBBAH Didier

N°2023/06/15/04 : Personnel Municipal – modification du tableau des effectifs- création de deux emplois permanents d'adjoint technique, à temps non complet.

Monsieur le Maire expose que :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L313-1

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Dans le cadre de la réorganisation du service d'entretien des bâtiments communaux, et afin de tenir compte des contraintes d'organisation de ce service, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, **soit 17.50/35^{ème}**, à compter du 1^{er} Juillet 2023.
- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, **soit 21/35^{ème}**, à compter du 1^{er} Juillet 2023.

Ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique.

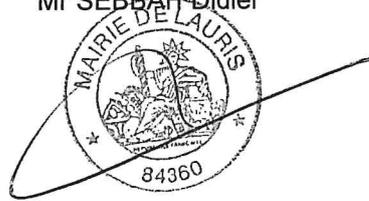
Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à la majorité, **par 24 voix pour et 3 abstentions :**

- **DECIDE** la création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet comme suit :
 - Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, **soit 17.50/35ème**, à compter du 1er Juillet 2023.
 - Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, **soit 21/35ème**, à compter du 1er Juillet 2023.
- **CHARGE M.** le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à Lauris, en séance, le 15 Juin 2023, et ont signés au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Mr SEBBAH Didier



Le Maire,
Mr André ROUSSET



Délibération exécutoire
par sa publication
Pour extrait conforme au registre,
et sa transmission en Préfecture

